



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var

Service Eau et Biodiversité  
M. Jean-Baptiste GROSSO  
Responsable du bureau Police de l'Eau  
jean-baptiste.grosso@var.gouv.fr  
04 94 46 80 62

Toulon, le 25 novembre 2020

**SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC  
SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
PORTANT APPROBATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL  
POUR LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE  
ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES**

établie au titre des articles L. 120-1 et L. 123-19-1 et suivants du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public prévu à l'article 7 de la Charte de l'environnement

**Objet :** projet d'arrêté préfectoral portant approbation du plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles.

**I – Présentation de la demande**

La fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique a procédé depuis mars 2017 à l'élaboration de son nouveau plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles du Var, relatif à la préservation et à la restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques du département du Var.

Compte-tenu de la nécessité d'instaurer un programme d'actions portant sur l'identification et la priorisation des actions à mettre en œuvre dans l'optique d'une gestion planifiée de la ressource piscicole à l'échelle du réseau hydrographique varois, la mission inter-services de l'eau et de la nature a émis un avis favorable à la demande d'approbation du plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles du Var.

## II – Contexte réglementaire et objet de la consultation du public

En application de l'article L. 430-1 du code de l'environnement :

- la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont d'intérêt général ;
- la protection du patrimoine piscicole implique une gestion équilibrée des ressources piscicoles dont la pêche, activité à caractère social et économique, constitue le principal élément ;

Le plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles a pour objet de fixer les orientations de protection des milieux aquatiques et de mise en valeur piscicole pour le département du Var en compatibilité avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée, dans les conditions prévues aux articles L. 433-4 et suivants du code de l'environnement.

Le plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles contribue à une gestion permettant le développement de la pêche de loisir dans le respect des espèces piscicoles et du milieu aquatique.

## III – Rappel des modalités de consultation du public

Le projet de décision (sous la forme d'un projet d'arrêté préfectoral) a été mis en ligne du 29 octobre au 22 novembre 2020 inclus (25 jours) sur le site internet des services de l'État dans le Var.

Le public avait la possibilité de faire connaître ses observations par voie électronique, à l'adresse : [ddtm-sebio@var.gouv.fr](mailto:ddtm-sebio@var.gouv.fr)


## IV – Contribution du public

Il n'a été relevé aucune observation de la part du public.

## V – Synthèse des observations

Le projet d'arrêté peut donc être signé en l'état.

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires et de la mer,



David BARJON